

7. Juin et novembre 1969. Ces dates ont été reportées à septembre 1969 et à février 1970. Il est fort probable que les dates de livraison seront respectées et même devancées.

[Traduction]

LA ROUTE-CORRIDOR DU NOUVEAU-BRUNSWICK AU QUÉBEC

Question n° 1313—M. Coates:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'entamer, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures ou du ministère des Transports, ou des deux à la fois, des discussions avec le gouvernement des États-Unis au sujet de la construction possible d'une route-corridor menant de la province du Nouveau-Brunswick à la province de Québec?

2. Y a-t-il eu des discussions jusqu'ici et, dans l'affirmative, à quelle date ont-elles commencé, et entre quels ministères ou départements du Canada et des États-Unis?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non, pas pour le moment.

2. Non.

LE CONTRÔLE DES STIMULANTS DE TYPE AMPHÉTAMINE

Question n° 1318—M. Comeau:

Le Canada a-t-il refusé d'appuyer les efforts de la Suède pour imposer le contrôle rigoureux des stimulants de type amphétamine par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants des Nations Unies et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non. Au contraire, la délégation de la Suède a retiré sa résolution sur le sujet en faveur d'une autre proposition présentée par le Canada, la République fédérale d'Allemagne, la France, le Mexique, le Pérou, la Suisse, la République arabe unie, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, proposition qui a été, par la suite, adoptée par la Commission des stupéfiants. L'appui du Canada aux efforts de la Suède se reflète dans la résolution qui a été adoptée.

L'IMPORTATION DE BOTTES ET SOULIERS DE TCHÉCOSLOVAQUIE

Question n° 1320—L'hon. M. Lambert:

1. Est-ce que l'Association des fabricants de chaussures du Canada a protesté auprès du ministère du Revenu national, le 7 mars 1968, et de temps à autre dans l'intervalle, au sujet de l'importation, en 1968 et avant, de bottes de travail et de souliers de cuir de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, à des prix considérés comme dérisoires, ce qui équivaldrait, en fait, à du dumping?

2. Dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises en vue d'enquêter sur la validité des protestations, et avec quels résultats?

3. A-t-on établi qu'il y avait eu dumping et, dans l'affirmative, a) dans quelle mesure, b) quelles autres dispositions envisage-t-on de prendre à ce sujet?

4. Si on n'a pas établi qu'il y avait eu dumping, pour quelles raisons la protestation a-t-elle été rejetée?

5. Si aucune décision n'a encore été prise, quand prévoit-on en prend une?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): 1. Oui.

2. En ce qui a trait à la Tchécoslovaquie, l'enquête a permis d'établir qu'il y avait eu mésestimation et les valeurs furent établies en vertu de l'article 38 de la loi sur les douanes. Il en a résulté une diminution du volume des importations. Aucune mesure n'a été prise à l'endroit des importations en provenance de la Pologne vu leur faible volume.

3, 4 et 5. En plus de ce qui précède, l'Association des fabricants de chaussures du Canada a formulé une autre plainte récemment à l'égard de bottines et de souliers de travail et de sport, en cuir, en provenance de la Roumanie et de la Pologne, portant que ces articles étaient mésestimés et qu'ils causaient ainsi un préjudice. La plainte fut reçue le 4 février 1969 et une enquête officielle fut ouverte en vertu de la nouvelle loi antidumping.

LES RENTRÉES DE LA TAXE SUR LES MATÉRIAUX

Question n° 1340—M. Latulippe:

Combien, par année et par province, la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction a-t-elle rapporté au gouvernement depuis son imposition?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): La taxe de vente qui frappe les matériaux de construction n'est pas calculée séparément mais est comprise dans les recettes globales de la taxe de vente.

[Français]

A PROPOS DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE, AU COÛT D'UNE ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Question n° 1356—M. Corbin:

Selon les termes d'un accord avec la province du Nouveau-Brunswick, quel montant le gouvernement fédéral a-t-il contribué pour aider à défrayer une étude socio-économique du Conseil régional d'aménagement du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick pour les années 1966, 1967 et 1968?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): \$28,690.20.

[Traduction]

LES ATTACHÉS MILITAIRES CANADIENS

Question n° 1369—M. Robinson:

1. Dans quels pays le Canada a-t-il un attaché militaire?

2. Quel est le grade du premier attaché militaire dans chaque pays?